

ROYAL BAKING POWDER. Absolument pur. Poudre faite avec la crème de tartre de rosin pur.

PROCES DREYFUS. SUITE - VOIR LA 4e PAGE.

Mme Henry regarde durement le procureur. Le général Rogot dépose ensuite. Il travaille des champs déjà battus en donnant les raisons de sa conviction de la culpabilité de Dreyfus. Il déclare qu'il n'y avait aucune présomption contre Esterhazy, excepté la ressemblance de son écriture à celle du bordereau. En outre, ajoute le témoin, il y a eu un nouveau fait depuis le jugement de la cour de cassation, l'aveu d'Esterhazy d'être l'auteur du bordereau. Mais Esterhazy a tantôt avancé, tantôt retiré cet aveu. Si Esterhazy avait rendu des services au bureau des renseignements, il y eût été nommé. Mais aucun argent n'a été versé à Esterhazy, et il aurait été payé, même s'il n'avait agi que par pure bienveillance. Cependant, il n'y a pas de traces de tels paiements. Esterhazy a dit qu'il avait écrit le bordereau sur ordre du colonel Sandherr, mais je connais le colonel Sandherr et je déclare que c'est faux. Le colonel Sandherr est incapable de donner un tel ordre. J'ajoute que c'est inadmissible, parce que le colonel Sandherr a été la dernière personne à connaître l'existence du bordereau qui a été reçu par la voie ordinaire. Ce bordereau a été remis au colonel Henry qui l'a apporté au bureau des renseignements. Le colonel Henry le montra à d'autres officiers après en avoir collé les morceaux, et le colonel Sandherr ne le vit que plus tard. Esterhazy a dit aussi que le document avait été volé dans une ambulance et apporté par un portier. C'est faux de dire que le bureau des renseignements ait jamais eu des relations avec un portier de cette ambulance. Il est possible qu'Esterhazy nous prépare quelque surprise à la fin du procès. Cela me me troublera pas plus que les autres surprises. A propos de la question de la complicité de Henry et d'Esterhazy le témoin dit: Si Henry a été le complice d'Esterhazy, comment peut-on admettre qu'il ait apporté personnellement le bordereau qui pouvait le faire suspecter au bureau des renseignements? Pendant qu'il parle le général Rogot se tourne constamment vers le prisonnier, pour voir l'impression produite par sa déposition, qui est virtuellement un discours en faveur de la poursuite. Le général s'étend longuement sur la fameuse scène avec le colonel Henry dans le cabinet de M. Bertulus, le juge d'instruction. Il dit que M. Bertulus a demandé à Henry d'informer le témoin que le juge et lui, Henry, étaient amis. Il a prié le témoin de revenir à son cabinet pour qu'il lui communiquât le résultat de son enquête sur les faux «Blanches» et «Spezzanos». En réponse, dit le général Rogot, j'ai dit: «Quand vous verrez M. Bertulus vous le remercierez en mon nom. Dites-lui que l'enquête ne m'intéresse d'aucune façon. J'ai ajouté que je ne méfiais plus de cette proposition qui, j'ai fait remarquer, était peut-être un piège. Le général ajoute que M. Cavagnac, alors ministre de la guerre, a approuvé son attitude vis à vis de M. Bertulus. Le général Rogot s'étend ensuite sur le saisis de papier à la résidence de Mme Pays, sur lesquels M. Bertulus a, en grande partie, basé sa conviction de la culpabilité de Henry, à cause de la mention du nom d'un espion, «Richard», qui s'était trouvé à Cuers et à Bâle, où, on le savait bien, les espions avaient l'habitude de se réunir. Alors le général essaie de réfuter les déclarations de M. Bertulus en déclarant que Henry a apporté trois de ces documents au ministère de la guerre et qu'ils ne contenaient pas les noms de Bâle ou de Cuers, comme l'avait dit M. Bertulus. Ce dernier, cependant, a déjà déclaré devant la cour de cassation que s'il s'était trompé en disant que ces mots se trouvaient sur ces documents, ils n'apparaissent pas sur les autres papiers saisis à la résidence de Mme Pays. Le général Rogot, qui devient de plus en plus excité, essaie fréquemment le sucre qui couvre son front. A ce point le général pense qu'il est utile de déclarer qu'il ne désire pas qu'on dise qu'il a mis en doute la bonne foi de quelques témoins entendus et il ajoute: Je fais cette déclaration afin qu'il n'y ait pas de malentendu et que mes paroles ne soient pas mal interprétées. Néanmoins, leurs témoignages sont ouverts à la critique, de même que nos déclarations sont critiquées. Continuant, le témoin dit: M. Casimir Périer a dit à la cour de cassation qu'un ambassadeur s'était présenté pour demander un démenti officiel du rapport annonçant que des documents importants avaient été trouvés à son ambassade. L'ambassadeur savait cependant que tel était le fait. Mais en admettant qu'il ne le sût pas, il n'y aurait rien de surprenant en présence de la facilité avec laquelle l'attaché d'ambassade A. je ne mentionne pas son nom parce que le ministre l'a défendu à la fois, et ce nom, affirme-t-il, était très compromettant pour une personne dont je ne peux pas mentionner le nom. Pourquoi, alors, le bordereau ne serait-il pas égaré? Le général insiste ensuite sur la vérité du rapport établissant que les attachés militaires A. et B., dont il a référé les lettres au colonel Schwartkoppen, de l'ambassade allemande, et au commandant Palmizardi, de l'ambassade d'Italie, travaillaient ensemble presque tous les jours; et il cite un passage d'une de ces lettres ainsi conçu: «M. Hanotau, le fin matois, est content du démenti de l'ambassade. Il faut que l'ambassade démente.» Dans le même document, déclare le général Rogot, un nom était écrit deux fois, et ce nom, affirme-t-il, était celui de Dreyfus. Le nom d'Esterhazy, ajoute-t-il, n'a été trouvé dans aucun des documents. Pas un seul ne peut lui être attribué, à l'exception du «Petit Bleu» que le colonel Piquart a découvert d'une façon extraordinaire. Le témoin dit qu'il a eu alors une grande inquiétude au sujet de ce document. Un certain attaché militaire, a dit ensuite le général Rogot, a informé le colonel Sandherr qu'il avait quelquefois imité parfaitement son écriture. Le nom de Dubois a été trouvé dans la correspondance des attachés militaires, dit le témoin. Dubois est le malheureux qui a essayé inutilement de vendre le secret de la poudre sans fumée en usage dans l'armée française. Si, ajoute le général Rogot, on n'aurait pas la dernière personne à connaître l'existence du bordereau qui a été reçu par la voie ordinaire. Ce bordereau a été remis au colonel Henry qui l'a apporté au bureau des renseignements. Le colonel Henry le montra à d'autres officiers après en avoir collé les morceaux, et le colonel Sandherr ne le vit que plus tard. Esterhazy a dit aussi que le document avait été volé dans une ambulance et apporté par un portier. C'est faux de dire que le bureau des renseignements ait jamais eu des relations avec un portier de cette ambulance. Il est possible qu'Esterhazy nous prépare quelque surprise à la fin du procès. Cela me me troublera pas plus que les autres surprises. A propos de la question de la complicité de Henry et d'Esterhazy le témoin dit: Si Henry a été le complice d'Esterhazy, comment peut-on admettre qu'il ait apporté personnellement le bordereau qui pouvait le faire suspecter au bureau des renseignements? Pendant qu'il parle le général Rogot se tourne constamment vers le prisonnier, pour voir l'impression produite par sa déposition, qui est virtuellement un discours en faveur de la poursuite. Le général s'étend longuement sur la fameuse scène avec le colonel Henry dans le cabinet de M. Bertulus, le juge d'instruction. Il dit que M. Bertulus a demandé à Henry d'informer le témoin que le juge et lui, Henry, étaient amis. Il a prié le témoin de revenir à son cabinet pour qu'il lui communiquât le résultat de son enquête sur les faux «Blanches» et «Spezzanos». En réponse, dit le général Rogot, j'ai dit: «Quand vous verrez M. Bertulus vous le remercierez en mon nom. Dites-lui que l'enquête ne m'intéresse d'aucune façon. J'ai ajouté que je ne méfiais plus de cette proposition qui, j'ai fait remarquer, était peut-être un piège. Le général ajoute que M. Cavagnac, alors ministre de la guerre, a approuvé son attitude vis à vis de M. Bertulus. Le général Rogot s'étend ensuite sur le saisis de papier à la résidence de Mme Pays, sur lesquels M. Bertulus a, en grande partie, basé sa conviction de la culpabilité de Henry, à cause de la mention du nom d'un espion, «Richard», qui s'était trouvé à Cuers et à Bâle, où, on le savait bien, les espions avaient l'habitude de se réunir. Alors le général essaie de réfuter les déclarations de M. Bertulus en déclarant que Henry a apporté trois de ces documents au ministère de la guerre et qu'ils ne contenaient pas les noms de Bâle ou de Cuers, comme l'avait dit M. Bertulus. Ce dernier, cependant, a déjà déclaré devant la cour de cassation que s'il s'était trompé en disant que ces mots se trouvaient sur ces documents, ils n'apparaissent pas sur les autres papiers saisis à la résidence de Mme Pays. Le général Rogot, qui devient de plus en plus excité, essaie fréquemment le sucre qui couvre son front. A ce point le général pense qu'il est utile de déclarer qu'il ne désire pas qu'on dise qu'il a mis en doute la bonne foi de quelques témoins entendus et il ajoute: Je fais cette déclaration afin qu'il n'y ait pas de malentendu et que mes paroles ne soient pas mal interprétées. Néanmoins, leurs témoignages sont ouverts à la critique, de même que nos déclarations sont critiquées. Continuant, le témoin dit: M. Casimir Périer a dit à la cour de cassation qu'un ambassadeur s'était présenté pour demander un démenti officiel du rapport annonçant que des documents importants avaient été trouvés à son ambassade.

fixant en même temps le prisonnier, la tête inclinée en avant comme celle d'un cobra attendant le moment de mordre. Dreyfus, néanmoins, n'était rien moins qu'un lapin hypnotisé et soutenait fermement ses regards, tournant parfois les yeux vers le président de la cour comme pour lui demander l'autorisation de répondre. A une certaine occasion, quand le général Rogot cessa de le fixer et fit une pause, on aurait pu voir des flammes dans les yeux de Dreyfus, et on pouvait deviner à ses mâchoires fortement serrées, la lutte intérieure qu'il soutenait. Le capitaine de gendarmerie assis derrière Dreyfus, le surveillait attentivement. Les secondes semblaient des heures, et les spectateurs retenaient leur respiration. Le général Rogot semblait intentionnellement prolonger le silence, afin de produire une impression plus profonde. Ce fut un moment d'angoisse. Mais Dreyfus domina ses passions, et quand la voix de Rogot se fit enfin entendre de nouveau, tout le monde comprit que le danger était passé, et, venant de l'auditoire, on entendit de profonds soupirs de soulagement.



SULLIVAN ET CORBETT FONT LA PAIX. La gravure ci-dessus nous montre le grand gladiateur Jno. L. Sullivan assis dans le nouveau Café qu'il vient d'ouvrir sur la Sixième avenue, à New York, ayant à son côté Jim Corbett et entouré d'amis.

Ceci est considéré comme un grave symptôme et on y voit l'indication que les membres de la cour martiale se sont déjà fait une opinion défavorable à Dreyfus.

Une visite à Me Labori.

Rennes, France, 16 août.—Le correspondant de la Presse Associée à Rennes revient d'une visite à Me Labori, qui est installé à la résidence du professeur Bach, une vieille maison entourée de murs situés dans le voisinage de Rennes. Il n'a malheureusement pas trouvé l'avocat blessé aussi bien que précédemment. Une légère fièvre est revenue. Les photographies prises aux rayons X ne sont pas encore complètement développées, de sorte que la balle n'est pas encore localisée. Mme Labori est très fatiguée. M. Hill, secrétaire de Me Labori, a dit qu'on n'avait pas jugé prudent d'informer aujourd'hui le président du refus du président de la cour martiale d'accorder un démenti.

La décision du colonel Jouaust a fait une très mauvaise impression dans les cercles dreyfusistes, et des prédictions pessimistes sont faites au sujet du résultat du procès. On fait remarquer que le refus unanime des membres de la cour de s'ajourner démontre qu'aucun des juges n'est bien disposé envers le condamné.

Les débats du procès Dreyfus.

Rennes, France, 16 août.—L'impression générale produite par les débats d'aujourd'hui est défavorable à Dreyfus, à cause de l'absence de contre-interrogatoires comme ceux qu'aurait fait subir Me Labori à MM. Lebon et Guérin, et du fait qu'il n'a pas été répondu aux arguments du général Rogot. Cependant, on espère que ces arguments seront endommagés demain, quand Me Demange procédera au contre-interrogatoire du général, quoique l'avocat, jusqu'à présent, ne se soit pas montré à son avantage.

Maître Mornard.

Rennes, France, 16 août.—Me Mornard, le représentant de Mme Dreyfus dans le procès en révision devant la cour de cassation, a été nommé pour remplacer Me Labori jusqu'au moment où ce dernier pourra retourner à son poste. On croit que Me Mornard assistera à l'audience de demain. Cependant il n'est qu'un pauvre substitut à Me Labori.

Nouvelle demande d'ajournement.

Rennes, France, 16 août.—Il est entendu ce soir que Me Demange présentera demain une nouvelle demande d'ajournement, en conséquence d'un avis indirect établissant que le commandant Carrière, commissaire du gouvernement, a reçu l'instruction de ne pas s'y opposer.

ZOLA A LABORI.

Rennes, France, 16 août, 5:20 P. M.—Emile Zola a télégraphié à Maître Labori en ces termes: «En apprenant l'attentat, je vous envoie l'expression de mon chagrin indigné. Mon cœur est plein d'affection et d'admiration pour vous.» Maître Demange a eu une longue consultation cet après-midi avec Mathieu Dreyfus, au sujet de la séance de la Cour martiale d'aujourd'hui, dont la gravité est pleinement reconnue.

Le procès des conspirateurs.

Paris, France, 16 août.—M. Fabre, juge d'instruction, examine, dit-on, une volumineuse correspondance adressée par le duc d'Orléans à ses représentants à Paris. Les personnes actuellement arrêtées sous l'accusation d'être impliquées dans la conspiration seront jugées d'après les articles de code mis en vigueur contre le général Boulanger.

L'état de Me Labori.

Rennes, France, 16 août, cinq heures 20 du soir.—Le bulletin suivant vient d'être publié: L'état du patient est satisfaisant, malgré une légère fièvre. Les rayons X ont montré le trajet de la balle. Elle a traversé la peau, le tissu cellulaire sous-cutané et les muscles entourant la colonne vertébrale, et s'est aplati sur le côté droit de la cinquième ou sixième vertèbre. Ce bulletin est signé par les quatre médecins soignant Me Labori. M. Mathieu Dreyfus, frère du capitaine, a visité le blessé ce matin.

Tentative d'assassinat.

Paris, France, 16 août.—Le journal «Les Droits de l'Homme» annonce qu'un serurier nommé Bonnet a reçu dans l'abdomen une balle tirée par un inconnu qui, apercevant dans la rue, a crié: «Il ressemble à un de ces sales juifs!» L'individu s'est échappé et Bonnet a été transporté à l'hôpital grièvement blessé.

Conférence au ministère de l'Intérieur.

Paris, France, 16 août.—M. Joseph Lucas, député anticlérical, et M. Massard, rédacteur en chef de la Patrie, ont eu aujourd'hui une conférence avec le Président du Conseil, M. Waldeck-Rousseau, au sujet de M. Guérin, Président de la Ligue anticlérical, qui, avec ses amis, s'est barricadé depuis samedi dans les bureaux de la Ligue. La conférence a roulé sur les conditions auxquelles se rendraient M. Guérin et ses amis. Le ministre a déclaré qu'il était essentiel que l'ordre fût rétabli à la loi, mais que le Gouvernement était aussi désireux que les médiateurs que l'arrestation se fit sans effusion de sang. Des masses de peuple continuent d'examiner la barricade de M. Guérin, au-dessus de laquelle flotte toujours le drapeau anticlérical.

DERNIERE HEURE.

Rechute de Me Labori.

Rennes, France, 17 août.—Me Labori est légèrement plus mal ce matin. La fièvre augmente.

Continuation du procès Dreyfus.

Rennes, France, 17 août, sept heures 20 du matin.—Le procès du capitaine Dreyfus a continué ce matin sans incident. Le général Rogot a d'abord parlé de vol des lettres d'Esterhazy à Mlle Pays. Aucune demande d'ajournement n'a été faite.

Les journaux de Paris.

Paris, France, 16 août.—Le refus de la cour martiale de faire droit à la requête du capitaine Dreyfus et de Me Demange pour un ajournement est diversement commenté par les journaux de ce soir. «Les Droits de l'Homme» qualifie la décision de lâche et proteste au nom de l'accusé contre un acte qui «diminue ses chances de justice». «Le Temps» dit: On ne peut pas supposer que les juges soient unanimement défavorables à Dreyfus. Leur unanimité prouve plutôt qu'ils sont guidés par des considérations d'ordre public. «Le Journal des Débats» s'exprime ainsi: Il aurait été extrêmement regrettable que le procès fût interrompu, car en terme à la situation actuelle est de la plus haute importance pour la paix et l'ordre.

L'Affaire Dreyfus et la Presse Allemande.

Berlin, Allemagne, 16 août.—Le refus d'ajourner le procès de Rennes en attendant le rétablissement de maître Labori, est commenté sévèrement. On compare le capitaine Dreyfus à un homme au fer, à la merci de quiconque voudrait le frapper et sans les moyens de se défendre. La presse allemande qui, jusqu'ici, était réservée et modérée, exprime maintenant avec énergie ses sentiments au sujet des témoignages des généraux Mercier et Billot. L'analyse et la critique caractérisent tous les commentaires. Les allusions faites par le général Mercier à l'Allemagne sont traitées d'insultes de mensonges et de pèrilles. Elles ne recroqueront pas de démenti officiel, parce que l'Allemagne ne peut être tenue responsable de la casuistique des généraux français. Il est également probable que la déposition du général Mercier ne sera pas démentie au Reichstag, et que l'on ne fera rien qui impliquerait une intervention dans les affaires domestiques de la France, en dehors de ce qui a déjà été fait au nom de l'humanité, pour prouver que le capitaine Dreyfus n'avait aucune relation avec l'Allemagne. La presse de Berlin est à peu près unanime là-dessus.

Accident à Berlin.

Berlin, Allemagne, 16 août.—La veuve de Heinrich, le leader antisémite, a été tuée, et trois autres personnes ont été grièvement blessées, aujourd'hui, dans la culbute d'un car à benzine au tournant d'une rue.

Le Champion des joueurs de lawn-tennis.

Hambourg, Allemagne, 16 août.—Le duc de Cambridge, le prince héritier de Grèce, de nombreux princes allemands et des visiteurs anglais ont assisté aujourd'hui au tournoi de lawn-tennis ouvert lundi à Hambourg. H. S. Maloney a gagné le match de championnat d'Europe sur C. Hobart, le joueur américain, par 6-4 contre 12-10. Mlle Cooper a gagné le handicap des dames.

Départ du général Walker.

Londres, 16 août.—Le lieutenant général Sir Frederick Walker, qui remplace le général Sir William Butler au commandement des troupes anglaises dans l'Afrique du Sud, est parti aujourd'hui pour Le Cap.

Acceptation certaine.

Londres, 17 août.—Le correspondant du «Times» à Prétoria dit: L'adoption ultérieure des propositions de Sir Alfred Milner par le Transvaal est considérée comme certaine.

Mort d'un député au Reichstag.

Berlin, Allemagne, 16 août.—Le docteur Von Benda, membre du Reichstag et de la Diète de Prusse, ancien leader des nationaux-libéraux, est mort.

Tempêtes au Chili.

Valparaiso, Chili, 16 août.—Les violentes tempêtes et les fortes inondations continuent. Un navire de Santiago de Chili a été gravement blessé dans un accident de voiture près de Dublin. M. Jameson, pourtant, espère être rétabli à temps pour accompagner Sir Thomas Lipton en Amérique pour assister aux courses.

A DOLORES.

Manila, Philippines, 16 août, 5 heures 30 du soir.—Un Américain vient d'être tué par un coup de feu tiré par un indigène dans les rues de cette ville. A tort, d'autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons qu'ils ont pour lesquelles le compte fut présenté par Robert J. Bar, système primitif et distinct de toute autre méthode de comptabilité. Par ordre de la Cour. PAUL O. GURRY.

D. MERCIER'S SONS. Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales. Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche. Coin des rues Dauphine et Beuville, à deux lieues de la rue du Canal, 2me District. Nov-92-1 an-mor. les. dim.

C. LAZARD & CO., L'ld. LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux. Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche. Coin des rues Canal et North Peters. 1 an-mor. les. dim.

Bureau météorologique.

Washington, 16 août.—Indications pour la Louisiane: Temps généralement beau jeudi et vendredi; vents frais de l'est au sud.

Rapports démentis.

Prétoria, Transvaal, 16 août.—L'agent anglais à Prétoria dément les rapports annonçant que la Grande-Bretagne avait adressé une communication au gouvernement du Transvaal, ou que les demandes anglaises avaient été modifiées.

Mort du professeur Bunsen.

Heidelberg, Allemagne, 16 août.—Le professeur Robert Wilhelm Everhardt Bunsen, le chimiste, est mort à l'âge de 88 ans.

La santé de l'amiral Dewey.

Leghorn, Italie, 16 août.—L'amiral Dewey, qui souffrait de la fièvre, est mieux. Il est resté un certain temps ce matin sur le pont de l'Olympia.

Expériences au sujet de la peste.

Lisbonne, Portugal, 16 août.—Des expériences faites ici, à l'Institut Pasteur, ont permis de constater l'identité des microbes de la peste d'Oporto avec ceux de la peste bubonique.

Précautions prises par le gouvernement espagnol.

Madrid, Espagne, 16 août.—Le gouvernement espagnol engage formellement tous les Espagnols actuellement en Portugal, à y rester, afin de prévenir la propagation de la peste en Espagne.

ARBITRAGE.

Londres, 17 août.—Le correspondant du «Times» à Buenos-Ayres dit: «El Diario» publie une dépêche de Rio de Janeiro annonçant que le ministre des affaires étrangères du Brésil, (le général Bionysio E. de Castro Caserique) affirme qu'un traité sera signé par le Brésil, la République Argentine et le Chili, l'après lequel tous différends entre les trois pays seront déferés à des arbitres. Les trois gouvernements conviendront également de réduire leurs dépenses militaires et navales. Des personnes bien informées déclarent, malgré les démentis officiels, que l'objet de l'alliance entre les trois républiques est de contrebalancer l'influence des Etats-Unis.

A propos de la coupe d'Amérique.

Londres, 16 août.—Le yacht de l'Empereur Guillaume «Meteor», ayant terminé sa saison de courses, le Capitaine «Ben» Parker, patron, et onze membres de l'équipage ont obtenu de Sa Majesté la permission de partir immédiatement pour les Etats-Unis, afin d'aider à piloter le Shamrock dans les courses de la Coupe d'Amérique. Le major John Eustace Jameson, membre nationaliste du Parlement pour la région ouest de Clare, qui s'était rendu récemment aux Etats-Unis, comme représentant des intérêts de Sir Thomas Lipton, le propriétaire du Shamrock, a été gravement blessé dans un accident de voiture près de Dublin. M. Jameson, pourtant, espère être rétabli à temps pour accompagner Sir Thomas Lipton en Amérique pour assister aux courses.

F. J. O'Donnell et F. J. et R. M. O'Donnell, individuellement, vendent leurs crânes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le passage d'Orléans, No 57,002.—Division 2.—Avis est par le procès donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons qu'ils ont pour lesquelles le compte fut présenté par Robert J. Bar, système primitif et distinct de toute autre méthode de comptabilité. Par ordre de la Cour. PAUL O. GURRY.

Reclaim Orr, avocat pour le syndicat. 16 août - 11 17

Bureau météorologique.

Washington, 16 août.—Indications pour la Louisiane: Temps généralement beau jeudi et vendredi; vents frais de l'est au sud.

Rapports démentis.

Prétoria, Transvaal, 16 août.—L'agent anglais à Prétoria dément les rapports annonçant que la Grande-Bretagne avait adressé une communication au gouvernement du Transvaal, ou que les demandes anglaises avaient été modifiées.

Mort du professeur Bunsen.

Heidelberg, Allemagne, 16 août.—Le professeur Robert Wilhelm Everhardt Bunsen, le chimiste, est mort à l'âge de 88 ans.

La santé de l'amiral Dewey.

Leghorn, Italie, 16 août.—L'amiral Dewey, qui souffrait de la fièvre, est mieux. Il est resté un certain temps ce matin sur le pont de l'Olympia.

Expériences au sujet de la peste.

Lisbonne, Portugal, 16 août.—Des expériences faites ici, à l'Institut Pasteur, ont permis de constater l'identité des microbes de la peste d'Oporto avec ceux de la peste bubonique.

Précautions prises par le gouvernement espagnol.

Madrid, Espagne, 16 août.—Le gouvernement espagnol engage formellement tous les Espagnols actuellement en Portugal, à y rester, afin de prévenir la propagation de la peste en Espagne.

ARBITRAGE.

Londres, 17 août.—Le correspondant du «Times» à Buenos-Ayres dit: «El Diario» publie une dépêche de Rio de Janeiro annonçant que le ministre des affaires étrangères du Brésil, (le général Bionysio E. de Castro Caserique) affirme qu'un traité sera signé par le Brésil, la République Argentine et le Chili, l'après lequel tous différends entre les trois pays seront déferés à des arbitres. Les trois gouvernements conviendront également de réduire leurs dépenses militaires et navales. Des personnes bien informées déclarent, malgré les démentis officiels, que l'objet de l'alliance entre les trois républiques est de contrebalancer l'influence des Etats-Unis.

A propos de la coupe d'Amérique.

Londres, 16 août.—Le yacht de l'Empereur Guillaume «Meteor», ayant terminé sa saison de courses, le Capitaine «Ben» Parker, patron, et onze membres de l'équipage ont obtenu de Sa Majesté la permission de partir immédiatement pour les Etats-Unis, afin d'aider à piloter le Shamrock dans les courses de la Coupe d'Amérique. Le major John Eustace Jameson, membre nationaliste du Parlement pour la région ouest de Clare, qui s'était rendu récemment aux Etats-Unis, comme représentant des intérêts de Sir Thomas Lipton, le propriétaire du Shamrock, a été gravement blessé dans un accident de voiture près de Dublin. M. Jameson, pourtant, espère être rétabli à temps pour accompagner Sir Thomas Lipton en Amérique pour assister aux courses.

F. J. O'Donnell et F. J. et R. M. O'Donnell, individuellement, vendent leurs crânes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le passage d'Orléans, No 57,002.—Division 2.—Avis est par le procès donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons qu'ils ont pour lesquelles le compte fut présenté par Robert J. Bar, système primitif et distinct de toute autre méthode de comptabilité. Par ordre de la Cour. PAUL O. GURRY.

Reclaim Orr, avocat pour le syndicat. 16 août - 11 17